

**Palmiers Phoenix du Parc du Castel des deux rois à Nice : une situation dramatique au 30 décembre 2016 !**

Groupe des palmiers Nord-Ouest : un paysage appelé à disparaître en 2017 !.....



.....comme celui du groupe des palmiers Est / Nord-Est !





Les repères numérotés correspondent aux points de prise de vue des photos correspondantes

PHOTO 1 : palmier très infesté



PHOTO 2 : 1 palmier coupé



PHOTO 3 : palmier coupé



PHOTO 4 : 2 palmiers coupés





PHOTO 5 : 2 palmiers coupés



PHOTO 6 : 3 palmiers infestés ( dont 2 très infestés)



PHOTO 7 : 2 palmiers infestés (dont 1 très infesté)



PHOTO 8 : 2 palmiers coupés





PHOTO 9 : 1 palmier « totémisé » + 1 palmier infesté

PHOTO 10 : 1 palmier « totémisé » + 1 palmier très infesté



PHOTO 11 : 1 palmier coupé

PHOTO 12 : 3 palmiers infestés dont 1 très infesté





PHOTO 13 : 1 palmier suspect

PHOTO 14 : 5 palmiers coupés



### Les constatations :

14 palmiers patrimoniaux ont déjà été coupés, 2 sont totémisés ! Plusieurs (11/12?) palmiers sont infestés et non traités. Le Parc a déjà perdu 16 palmiers et risque d'en perdre 11 autres d'ici l'été prochain !

- 1) Plusieurs palmiers sont infestés depuis plusieurs mois et contribuent à la propagation et à l'expansion du CRP.
- 2) La plupart des palmiers ont été taillés en « Maguerite » ce qui présente 2 inconvénients en dehors du coût de cette opération esthétique mais inutile :
  - a – les bases de palmes taillées en été ou à l'automne représentent une porte d'entrée facile pour le charançon ;
  - b – l'absence des palmes de la couronne basse qui ont été coupées, ne permet plus de conserver un tire sève au palmier après assainissement ce qui peut poser des problèmes de reprise plus importants ;

## **Conclusion :**

Tout laisse penser que le service des Espaces verts responsable de l'entretien des palmiers de ce jardin

- 1- ne connaît pas les signes d'infestation précoce des palmiers par le CRP ;
- 2- ne connaît pas ou ne respecte pas les textes législatifs encadrant le traitement des palmiers en zone contaminée ;
- 3- ignore les bonnes pratiques culturales à respecter pour éviter l'infestation des palmiers par le CRP.

Les conséquences sont dramatiques :

- Les palmiers patrimoniaux qui pourraient être sauvés s'ils étaient traités sont laissés infestés, sans traitement adapté, puis coupés. La perte financière par palmier peut-être estimée en moyenne entre 8000 à 10000€. Pour les 16 palmiers coupés ou totémisés on peut ainsi l'évaluer aux environs de 145000€ auxquels, si rien n'est fait pour sauver ceux qui sont actuellement infestés viendront s'ajouter 100000€ supplémentaires en 2017 avec une menace importante de propagation de l'infestation aux autres palmiers du Parc et des jardins privés et publics environnants.

- La Ville de Nice au lieu de montrer l'exemple, en tant que ville touristique de renommée mondiale, dépositaire d'un patrimoine de palmiers remarquable, et qui devrait prendre des dispositions de sauvegarde toutes particulières, contribue au contraire à la dissémination du CRP et à sa propagation dans les jardins privés, dans l'espace public de la commune et des communes voisines.

Elle participe ainsi à la responsabilité de cette catastrophe environnementale qui pourrait être évitée. Il est absolument indispensable, et ce serait incompréhensible qu'elle ne le fasse pas, que la Ville de Nice mette en place avant le printemps 2017 une lutte collective organisée et coordonnée entre propriétaires privés et publics, utilisant les seuls traitements légaux (arrêté du 21 juillet 2010), seule stratégie adaptée pour faire régresser rapidement la population des charançons et sauver les palmiers qui restent.

Compte tenu des constats de la situation, la Ville de Nice ne peut rester confortée dans une approche dogmatique des traitements à appliquer, non conformes, et qui visiblement ne produisent pas les résultats escomptés.

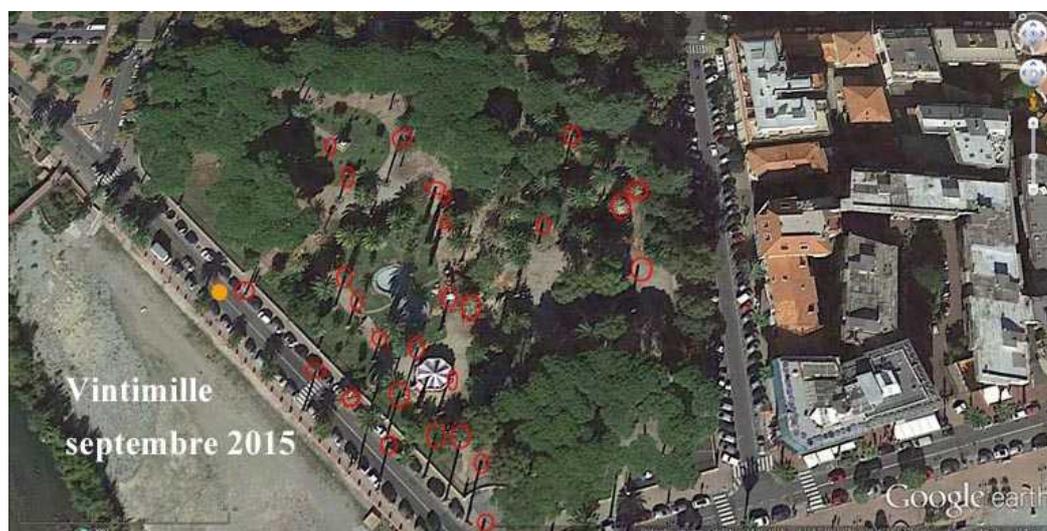
Le 3 janvier 2017

Daniel Chabernaud  
vice-président du CMSP et de PROPALMES83

Annexe : Comparaison avec le Jardin public de Vintimille

## ANNEXE

### Comparaison avec le Jardin public de Vintimille





28 novembre 2015

